

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS857

présenté par

M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Guedj, Mme Karamanli, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, après le mot :

« méconnaissent »,

insérer les mots :

« l'insertion professionnelle, la formation tout au long de la vie des travailleurs mentionnés à l'article L. 5121-6 et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à appliquer une amende en cas de non-respect d'indicateurs sur la qualité de l'emploi des seniors.